

Coopération avec les autres établissements/ Liens avec la médecine ambulatoire

Guide page 98

- 0 La coopération entre les établissements de santé n'a jamais été évoquée dans le cadre des réflexions sur la pandémie grippale avec les autorités sanitaires.
- 1 Les sessions de formation organisées ont été l'occasion d'échanges entre les établissements sur l'état d'avancement de leur plan de préparation.
- 2 Votre établissement a pris l'initiative de contacter d'autres structures du secteur géographique. Des échanges relatifs aux plans blancs et annexes biologiques « Pandémie grippale » ont eu lieu.
- 3 Des travaux sont en cours au niveau départemental, ou régional, sur la stratégie de coordination entre les établissements de santé et notamment la répartition des activités.
- 4 Des exercices associant différents établissements, voire la prise en charge en ambulatoire, ont été organisés.
- 5 Votre établissement a engagé une réflexion sur un plan de sortie de crise.

Organisation du SAMU/Centre 15

Guide page 56

- 0 Le SAMU/Centre 15 de votre établissement a connu des périodes d'augmentation importante d'activité, sans moyen pour y faire face.
- 1 Le SAMU/Centre 15 de votre établissement, confronté à des périodes de suractivité, a mis en place des mesures pour y remédier (renforcement du personnel, extension des salles de régulation, dimensionnement de l'autocommutateur, etc.).
- 2 Le SAMU/Centre 15 s'est investi dans une réflexion sur le doublement de ses capacités de régulation. Il dispose d'une régulation de la permanence des soins au sein du SAMU/Centre 15 et d'un numéro dédié pour les sapeurs-pompiers.
- 3 Le SAMU/Centre 15 a prévu le renfort de certains personnels et les formations correspondantes nécessaires.
- 4 Le SAMU/Centre 15 du centre hospitalier universitaire du chef-lieu de région a rencontré les SAMU/Centres 15 de sa région afin d'étudier les modalités de mise en place d'une plate-forme régionale en cas de saturation et les moyens techniques de transferts d'appels.
- 5 Les modalités de mise en place d'une plate-forme régionale ont été arrêtées. Les SAMU/Centres 15 de la région organisent des exercices à fréquence régulière.

Le saviez-vous ?

La loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur, crée un corps de réserve sanitaire mobilisable lors d'une situation de catastrophe, d'urgence ou de menace sanitaire grave.

En situation de pandémie grippale, la réserve de renfort viendra renforcer le secteur ambulatoire et préhospitalier ainsi que les établissements de santé. Il est constitué de personnels retraités et d'étudiants du secteur de la santé, ainsi que de personnels salariés pouvant avoir une action de soutien des professionnels de santé.

Pour en savoir plus : www.legifrance.gouv.fr

Résultats

Calculez votre score !

Plus de 33 : Bravo !

Votre plan d'organisation en situation de pandémie grippale est très avancé. Vous devez maintenant veiller à la communication interne sur ce thème et à la réalisation d'exercices d'évaluation. Ce sera le moyen le plus efficace de vous assurer de l'effectivité des mesures envisagées. Poursuivez les efforts et faites profiter les autres établissements de votre expérience !

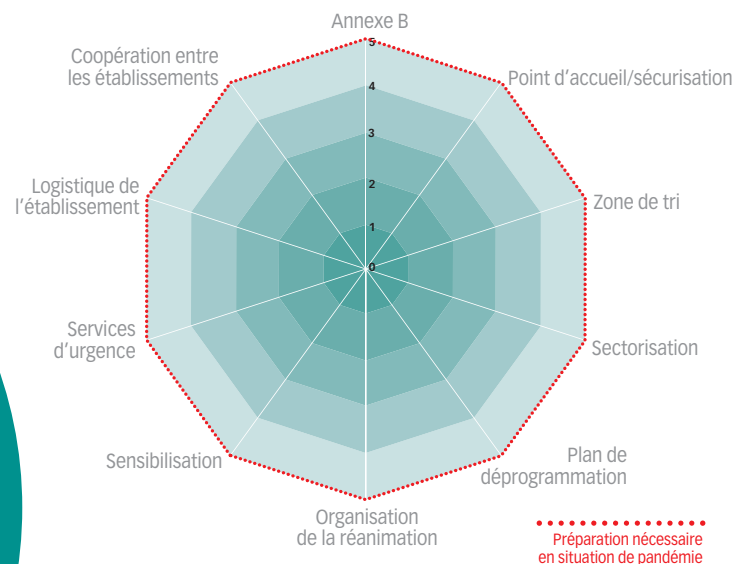
Entre 23 et 33 : Encore un effort !

Vous êtes au cœur des réflexions sur le sujet, et vous avez compris toute la dimension de la problématique. Les recommandations nationales définissent une ligne de conduite. Vous devez les adapter aux spécificités de votre établissement. N'hésitez pas à rencontrer d'autres établissements de votre région afin d'échanger sur l'organisation prévue, certains ont peut-être des initiatives intéressantes...

En dessous de 23 : Courage !

Ces réflexions sur la pandémie grippale bouleversent un peu l'ordre établi de votre établissement et le sujet peut paraître encore virtuel pour certains. C'est une démarche novatrice qui nécessite l'adhésion de tous vos personnels et un pilotage par votre direction. Il faut avancer pas à pas et maintenir le cap pour être prêt... Cette préparation à une pandémie grippale est par ailleurs l'occasion de vous préparer à d'autres situations de crise. Alors poursuivez vos efforts !

Visualisez vos points forts et vos points faibles !



Quiz

Établissements de santé évaluez votre état de préparation à une pandémie grippale



Organisation des soins en situation de pandémie grippale

Établissements de santé

évaluez votre état de préparation à une pandémie grippale

Votre établissement est engagé dans une démarche de prévention et de préparation à une pandémie grippale. Ces travaux couvrent l'ensemble des secteurs d'activité : soins, services techniques, ressources humaines. Une complémentarité entre chaque secteur est nécessaire au fonctionnement global du dispositif. Ce quiz vous permet, pour différents secteurs d'activité, d'évaluer l'état de préparation de votre établissement et vous aide à visualiser dès à présent vos points forts et vos points faibles.

Règle du quiz : pour chacun des thèmes, cochez le score de votre établissement. Vous ne pouvez marquer ce score que si vous remplissez les conditions de l'ensemble des scores précédents. Si un thème traite d'un service dont votre établissement ne dispose pas (SAMU/Centre 15, service de réanimation en particulier), vous obtenez 5 points et pouvez passer au thème suivant. À la fin du quiz, calculez votre score en additionnant les points obtenus.

Élaboration du plan blanc et de son annexe biologique « Pandémie grippale »

Guide page 66

- 0 Votre établissement ne dispose pas de plan blanc à jour.
- 1 Le plan blanc de votre établissement est à jour mais son annexe biologique « Pandémie grippale » est en cours d'élaboration.
- 2 Le plan blanc de votre établissement et son annexe biologique « Pandémie grippale » sont finalisés.
- 3 Le plan blanc de votre établissement et son annexe biologique « Pandémie grippale » sont finalisés et ont été soumis aux différentes instances consultatives et délibératives de votre établissement. Une réflexion concomitante est menée sur les mesures d'hygiène dans l'établissement.
- 4 Le plan blanc de votre établissement et son annexe biologique « Pandémie grippale » validés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un plan de communication interne.
- 5 Le plan blanc de votre établissement et son annexe biologique « Pandémie grippale » validés par le conseil d'administration font l'objet d'exercices périodiques.

Accueil des patients

Guide page 69

- 0 Votre établissement n'a mené aucune réflexion sur la diminution du nombre de points d'entrée.
- 1 Votre établissement a recensé de manière exhaustive le nombre de points d'entrée de l'établissement et a défini ceux qui seraient condamnés en situation de pandémie grippale.
- 2 Le point d'entrée donnant lieu à une zone de tri est défini. L'inscription administrative des patients est rendue effective dans cette zone de tri. Une signalétique est prévue.
- 3 Le personnel nécessaire au fonctionnement des points d'entrée a été recherché au sein de l'établissement, recensé et formé sur ces fonctions en situation de pandémie.
- 4 La zone de tri est organisée de manière ergonomique. Le matériel nécessaire est listé. La sectorisation dès la sortie de la zone de tri est identifiée.
- 5 Une zone d'accueil des familles est prévue.

Service d'urgence

Guide page 69

- 0 Aucune action de sensibilisation au risque de pandémie grippale des personnels du service d'urgence n'a été organisée.
- 1 Les actions de sensibilisation des personnels du service d'urgence sont effectives. Les mesures d'hygiène et de protection individuelle sont rappelées de manière périodique. Les professionnels de santé en situation habituelle y ont recours. Les masques FFP2 pour les professionnels de santé et les masques chirurgicaux pour les patients sont couramment utilisés.
- 2 Un dispositif sectorisé d'accueil des patients à la sortie de la zone de tri ou au niveau du service d'urgence est prévu, pour les enfants et les adultes.
- 3 Un lieu de consultations externes à proximité de la zone de tri est identifié, lieu vers lequel les patients ne nécessitant pas d'hospitalisation seront orientés. Les catégories de personnels et le matériel nécessaire au fonctionnement de ce lieu sont identifiés.
- 4 Les besoins en matériels et produits pharmaceutiques nécessaires en situation de pandémie sont en cours d'examen.
- 5 Les conditions de transfert des patients vers les services appropriés sont finalisées.

Sectorisation

Guide page 69

- 0 Votre établissement n'a pas engagé de réflexion sur la sectorisation.
- 1 Une étude sur la sectorisation est en cours dans votre établissement mais elle se heurte à des problèmes architecturaux importants.
- 2 Votre établissement a défini un plan de sectorisation précisant les zones à basse et haute densités virales.
- 3 Le plan de sectorisation précisant les zones à basse et haute densités virales prévoit une montée en charge progressive tenant compte du nombre de cas, la modélisation de l'Institut national de veille sanitaire ayant servi de base de travail.
- 4 Les circuits dédiés ont été identifiés dès la zone de tri.
- 5 Une organisation spécifique a été prévue pour les services médico-techniques (plages horaires, mesures d'hygiène renforcées, etc.).

Plan de déprogrammation

Guide page 74

- 0 Votre établissement n'a jamais connu de situation de crise nécessitant la déprogrammation d'activités en urgence.
- 1 Votre établissement s'est déjà trouvé confronté à une situation de crise nécessitant la déprogrammation de certaines activités en urgence.
- 2 Vous avez engagé une réflexion sur la priorisation des activités déprogrammables en situation de crise.
- 3 Vous avez validé votre plan de déprogrammation auprès des instances de votre établissement. Ce plan inclut une gradation dans le temps.
- 4 Votre établissement a pris contact avec la direction départementale des affaires sanitaires et sociales et l'agence régionale de l'hospitalisation afin de vérifier la compatibilité de vos projets dans le cadre de la politique départementale et régionale.
- 5 Votre établissement dispose d'un plan de déprogrammation, validé par les instances représentatives et par les autorités sanitaires. Il est opérationnel.

Organisation de la réanimation

Guide page 78

- 0 L'organisation de la réanimation en situation de pandémie grippale n'a pas fait l'objet à ce jour de discussion au sein de votre établissement.
- 1 Une réflexion est engagée à partir des modélisations de l'Institut national de veille sanitaire rapportées à votre bassin de population dans le but d'évaluer l'impact sur le service de réanimation.
- 2 Des travaux sont en cours pour évaluer les possibilités d'augmentation des capacités de réanimation, les conditions de sectorisation et l'évaluation du matériel nécessaire à cette augmentation.
- 3 Votre établissement a conduit une réflexion sur le redéploiement de personnels vers l'activité de réanimation.
- 4 Votre établissement a engagé une réflexion sur le recensement du personnel ayant exercé en réanimation mais étant actuellement affecté dans un autre service. L'ensemble de ces listes de personnels est maintenu à jour. Un programme de formation de remise à niveau est prévu.
- 5 Un plan de montée en charge des capacités de réanimation (volet matériel et personnel) est validé et porté à la connaissance des autorités sanitaires.

Logistique de l'établissement

Guide page 90

- 0 Le sujet de la pandémie grippale n'a jamais été évoqué avec les prestataires de service de l'établissement.
- 1 Votre établissement a réalisé un état des lieux des prestations de service nécessaires au fonctionnement de votre établissement.
- 2 Votre établissement a sensibilisé les prestataires de service à la nécessité de s'organiser pour pallier l'absentéisme.
- 3 Votre établissement a dressé la liste des prestations indispensables à la continuité de la vie de l'établissement.
- 4 Des solutions alternatives en cas de défaillance du prestataire ont été identifiées, en lien avec la préfecture.
- 5 Ces réflexions sont conduites en partenariat avec d'autres établissements.